

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 28 mars 2024

**Délibération n°2024-063 - Finances - Budgets primitifs 2024 – Budget annexe –
Grand Parquet**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	56
Ne prend pas part au vote	0
Votants	56
Abstentions	4
Suffrage exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	48
Contre	4

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 22 mars, s'est réuni, Salle André Millet à Samoreau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE (à partir de la délibération N°2024-017), Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (à partir de la délibération N°2024-016), Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVÖET, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Mylène MUSY, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Audrey TAMBORINI, Pascale TORRENTS-BELTRAN et Nathalie VINOT (à partir de la délibération N°2024-016)

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC (à partir de la délibération N°2024-016), Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL (à partir de la délibération N°2024-016), Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
Mme Sandrine-Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL
Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER
Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE
Mme Isabelle BOLGERT à M. Julien GONDARD
Mme Gwenaël CLER à Mme Francine BOLLET
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY
Mme Anne GHYSSENS à M. Francis GUERRIER
M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVÖET

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER

Mme Aurélie BRICAUD

M. Jean-Claude DELAUNE

M. Thomas IANZ

M. Frédéric VALLETOUX

Mme Nathalie VINOT (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

M. Thierry REYJAL (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Sandrine-Magali BELMIN (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

M. David DINTILHAC (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Estelle BERTÉE (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et des délibération N°2024-015 et N°2024-016)

M. Romain COQUERY (pour le vote des délibérations N°2024-073 à N° 2024-079)

Mme Marie HOLVÖET (pour le vote de la délibération N° 2024-082)

M. Pascal GROS (pour le vote de la délibération N° 2024-082)

Membre n'ayant pas pris part au vote :

Le Président sort de la salle au moment du vote des comptes administratifs et ne prend pas part au vote des délibérations N°2024-039 à N°2024-046.

Secrétaire de Séance : M. Christophe BAGUET

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 13 mars 2024.

Les projets de budgets primitifs, accompagnés des comptes administratifs 2023, ont été transmis aux membres de l'assemblée délibérante 12 jours calendaires avant la réunion du conseil communautaire du 28 mars 2024, soit le 15 mars 2024.

Le budget primitif constitue le second acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, après le débat d'orientation budgétaire qui doit se tenir dans les dix semaines précédant l'adoption du budget primitif.

Pour mémoire, le débat d'orientation budgétaire de la communauté d'agglomération s'est tenu lors du conseil communautaire du 8 février dernier.

Le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif 2024 reprend les résultats de l'exercice 2023.

Une présentation succincte est effectuée ci-dessous.

Une présentation plus détaillée est effectuée dans le document joint en annexe.

BUDGET ANNEXE GRAND PARQUET :

Le budget annexe Grand Parquet s'équilibre à 1 704 983,55 € en section de fonctionnement et à 4 971 525,47 € en section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240405-2024-063-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Budget annexe Grand Parquet					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	442 002,00 €	70	Produits des services et du domaine	575 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	509 205,00 €	74	Dotations subventions et participations	770 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	75	Autres produits de gestion courante	6 000,00 €
66	Charges financières	81 000,00 €	77	Produits exceptionnels	
67	Charges exceptionnelles	18 000,00 €	78	Reprises sur provisions	6 700,00 €
68	Dotations aux provisions	- €			
022	Dépenses imprévues	- €			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 050 217,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		1 357 700,00 €
023	Virement à la section d'investissement	203 316,55 €			
042	Op d'ordre de transfert entre sections	451 450,00 €	042	Op d'ordre de transfert entre sections	153 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		654 766,55 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		153 000,00 €
TOTAL		1 704 983,55 €	TOTAL		1 510 700,00 €
D002	Solde d'exécution négatif reporté	- €	R002	Solde d'exécution positif reporté	194 283,55 €
Total cumulé		1 704 983,55 €	Total cumulé		1 704 983,55 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2024	Chapitre	Libellé	BP 2024
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement reçues	1 806 758,92 €
21	Immobilisations corporelles	15 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilés hors 165	
23	Immobilisations en cours	2 475 000,00 €	10	Dotations fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilés	404 000,00 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
020	Dépenses imprévues	- €			
Restes à réaliser			Restes à réaliser		
23	Immobilisations en cours	76 911,56 €	13	Subventions d'investissement reçues	2 510 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		2 970 911,56 €	Total des recettes réelles d'investissement		4 316 758,92 €
040	Op d'ordre de transfert entre sections	153 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	203 316,55 €
			040	Op d'ordre de transfert entre sections	451 450,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		153 000,00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		654 766,55 €
TOTAL		3 123 911,56 €	TOTAL		4 971 525,47 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	1 847 613,91 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	- €
Total cumulé		4 971 525,47 €	Total cumulé		4 971 525,47 €

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Adopter le budget primitif du budget annexe Grand Parquet pour l'exercice 2024 par un vote par chapitre.
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

L'assemblée décide, à la majorité (4 contre : Mme Anne-Sophie GUERIN, MM. Nicolas PIERRET, Patrick GAUTHIER, Yann MOREAU et 4 abstentions : Mmes Audrey TAMBORINI, Pascale TORRENTS-BELTRAN et MM. Cédric THOMA, Olivier MAGRO), de :

- Adopter le budget primitif du budget annexe Grand Parquet pour l'exercice 2024 par un vote par chapitre.
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de séance

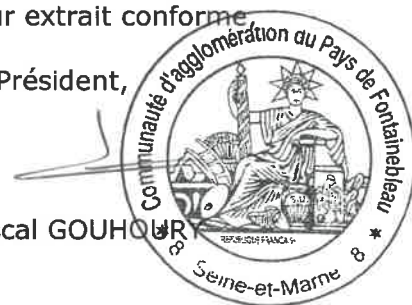
Christophe BAGUET

Certifié exécutoire le - 5 AVR. 2024
Date de mise en ligne le - 5 AVR. 2024
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Pour extrait conforme

Le Président,

Pascal GOUHQUR



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du www.pays-fontainebleau.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accuse de réception en préfecture
077-200072346-2024-04-05-0001
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240405-2024-063-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2024